

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 07 - 075

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

**Décision 8 : L'avenant numéro 2 au contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement concernant le projet « NexSIS 18-112 ».**

Pour rappel, actuellement chaque SDIS possède son propre logiciel d'alerte rendant parfois complexes les interfaces avec les différents systèmes utilisés par les acteurs de la chaîne de secours.

C'est à ce titre et afin d'uniformiser et de mutualiser les divers systèmes existants que l'Etat a impulsé un projet permettant de rendre interopérable l'ensemble des services de sécurité, de santé et de secours (SDIS, police, SAMU, gendarmerie...).

L'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a ainsi été créée et est désormais chargée de la mise en œuvre du projet d'unification des systèmes d'alertes.

Ce programme intitulé « NexSIS 18 – 112 » a ainsi un triple objectif :

- ✓ Améliorer le service aux citoyens, aux services d'incendie et de secours et à ceux de la sécurité civile.
- ✓ Apporter une forte interopérabilité des services de sécurité, de santé et de secours.
- ✓ Propulser l'ensemble des acteurs de la sécurité civile à l'ère digitale Pour permettre le lancement de ce projet, l'agence du numérique a sollicité chaque SDIS pour le versement d'une subvention d'équipement. Le montant versé sera ensuite déduit des redevances annuelles dues par les SDIS.



Dans ce cadre, le SDIS de la Loire a d'ores et déjà versé à l'ANSC une subvention d'investissement selon l'échéancier suivant :

✓ Juin 2020 : 635 000 €,

✓ Janvier 2021 : 635 000 €.

Le présent avenant modifie les modalités de versement prévues au contrat initial. Un montant de 300 000 € pourrait ainsi être versé au titre de l'année 2024 en complément des subventions déjà versées. Le total de la contribution financière du SDIS de la Loire au projet NexSIS 18-112 s'élèverait donc à 1 570 000 €.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration du 10 décembre 2024 a voté une subvention d'équipement de 300 000 € à l'Agence du numérique de la sécurité civile.

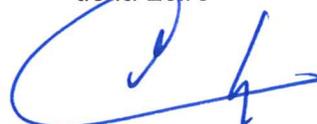
A noter que le total des sommes versées (soit 1 570 000 €) viendront ensuite en déduction des redevances annuelles que le SDIS devra acquitter après 2026 auprès de l'Agence pour l'utilisation du nouveau système de traitement de l'alerte.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le bureau approuve le projet d'avenant numéro 2 au contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement concernant le projet « NexSIS 18-112 », et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER